



Jonathan Pardonche est libraire indépendant depuis dix ans à Houdeng-Goegnies. © E.B.

# COURAGEUX et indispensable libraire

▶ Ils sont là, chaque jour, pour accueillir les clients et leur vendre journaux, cigarettes ou produits de loterie

▶ Ils se lèvent aux aurores ou plus tôt encore pour réceptionner, trier, disposer leurs articles et journaux dans les étales avant d'accueillir la clientèle, parfois pressée. Ils, ce sont les libraires. Ils sont un peu plus de 1.000 libraires/presse francophones à être actifs en Wallonie et à Bruxelles. Et ce samedi, ils sont mis à l'honneur.

Pour cette 24<sup>e</sup> édition du Jour du libraire presse dont le thème est "Choisissez l'original et pas la copie", quelques goodies seront distribués aux clients, qu'ils soient fidèles ou plus ponctuels. "J'ai prévu des biscuits mais j'ai également des stylos bille, des marque-pages, des boissons, des jeux de cartes et même des pots de sauce andalouse à distribuer", explique Jonathan Pardonche, gérant de la Librairie de la Place, à Houdeng-Goegnies.

Bref, chaque client aura droit à un petit quelque

chose et pourra choisir un magazine qui l'intéresse. "Beaucoup de clients ne se rendent pas compte que c'est la journée du libraire parce que l'information ne passe pas bien. Mais c'est pour nous l'occasion de leur rappeler que l'on existe et de leur offrir un petit cadeau. Quelques clients nous offrent une boîte de chocolat aussi, mais ça devient extrêmement rare! Dans la majorité des cas, ils nous répondent simplement: Ah bon?"

**LE MÉTIER, DIFFICILE**, a pourtant tout intérêt à être valorisé. "Ce n'est pas tous les jours facile, le métier a beaucoup changé ces dernières années. À cause d'Internet, de la façon de consommer des clients mais également de la concurrence, des night-shops par exemple, qui cassent littéralement les

prix sur l'alcool ou les cigarettes." Conclusion, il faut doubler d'efforts et s'adapter pour pouvoir payer les factures en fin de mois.

"Tout le secteur est touché, mon chiffre d'affaires a diminué de près de 50 % en cinq ans. Mais je suis indépendant et je profite de l'aspect relationnel du métier. J'ai beaucoup d'habitues qui passent quotidiennement. Et puis, aujourd'hui, je ne serai pas capable de travailler en étant enfermé dans un entrepôt par exemple."

Malgré son amour du métier, le jeune trentenaire, indépendant depuis dix ans mais actif dans le secteur depuis 2000, assure ses arrières grâce à des cours du soir en carrosserie. Une reconversion qu'il n'envisage pas aujourd'hui mais qui lui permettrait de ne plus débiter ses journées à 2 heures du matin pour les terminer, au plus tôt, vers 18 heures.

Emeline Berlier

"Cette journée est une occasion de rappeler aux clients que l'on existe"

## Sacha Tosic risque 25 ans de prison POUR ASSASSINAT

▶ Pour l'avocat général, le crime était prémédité car il avait scié une arme qu'il avait chargée

▶ L'avocat général Marc De Brackeleer a requis, vendredi, une peine de vingt-cinq ans de prison contre Sacha Tosic, lequel avait écopé de quinze ans de prison devant le tribunal correctionnel de Charleroi, en juin 2017, pour le meurtre de Mohamed Salahoui commis le 20 juillet 2015 à Marcinelle. L'accusation estime que c'est un assassinat. La défense a plaidé l'excuse de provocation et a demandé une peine "juste" pour ce père de huit enfants qui est libre. Arrêt le 19 octobre. Le 20 juillet 2015, Sacha Tosic avait abattu Mohamed de deux coups de feu dans un immeuble situé sur la Grand-Place de Marcinelle.

En séjour illégal en Belgique, Mohamed Salahoui avait été hébergé par un certain Youssef à la rue d'Orléans à Charleroi mais ce dernier l'avait viré en raison de son comportement. Le beau-père de Sacha Tosic lui avait alors proposé d'occuper l'appartement d'un homme, détenu à Jamioulx, dans un immeuble appartenant à Sacha. Ce dernier ne s'y était pas opposé.

Très vite, la présence de Mohamed a généré des problèmes dans l'immeuble car il y vendait de la drogue dure. Les clients klaxonnaient le jour comme la nuit. Mohamed était aussi armé et pouvait se montrer violent avec les autres locataires. Il stockait aussi des objets volés dans une pièce en travaux. Sacha, quant à lui, occupait de temps en temps un studio dans cet immeuble dans lequel il avait lancé des travaux.

**SELON M<sup>e</sup> GRAS**, avocat de Sacha, celui-ci a pris toutes les mesures possibles pour essayer de se débarrasser de Mohamed mais il n'a pas lancé de procédure d'expulsion en justice de paix contre le squatteur. Mohamed est arrivé le 22 juin à Marcinelle et, quelques jours plus tard, Sacha appelait un policier de la brigade des stupéfiants de la police de Charleroi pour dénoncer Mohamed.

"Il a encore appelé la police quand un homme a été défensé le 1<sup>er</sup> juillet mais la police n'a pas vraiment bougé. Il a encore

appelé son contact à la police le 11 juillet, et Ores, car le compteur électrique de l'immeuble avait été trafiqué. Selon les agents d'Ores, il était énervé de devoir payer la facture mais pas agressif", raconte l'avocat.

Et puis Mohamed aurait empêché Sacha de venir dans son immeuble. Le 20 juillet 2015, un chauffeur de taxi a été témoin d'insultes proférées par Mohamed contre Sacha. Selon ce témoin, Sacha est resté calme. "Il a appelé son contact à la police mais il était en vacances", poursuit l'avocat.

Sacha est rentré chez sa compagne, où vivent ses enfants, et il a scié le canon d'une arme, qu'il a cachée dans le coffre de sa voiture, près de la roue de secours. Cela après avoir bu de l'alcool et consommé des produits stupéfiants. Plus tard dans la journée, après avoir encore bu quelques verres dans le troquet tenu par sa mère, il est entré dans l'immeuble et a tiré à deux reprises, atteignant Mohamed au flanc puis à l'arrière de l'épaule, le tuant sur le coup.

**POUR L'AVOCAT GÉNÉRAL**, le crime était prémédité car il avait scié une arme qu'il avait chargée. "Il avait aussi emporté des munitions et il a déclaré, devant le magistrat instructeur qu'il n'était pas allé dans l'immeuble pour donner des simples baffes à la victime." La défense n'a pas contesté l'homicide mais estime que Sacha Tosic a agi sur le coup de l'émotion. M<sup>e</sup> Gras a plaidé l'excuse de provocation, estimant que son client avait été victime de violence morale en raison des insultes et des menaces proférées contre lui en matinée.

Vendredi, devant la quatrième chambre correctionnelle de la cour d'appel, Sacha Tosic a répété qu'il n'avait pas souhaité la mort de Mohamed. "Si j'avais voulu le tuer, j'aurais payé quelqu'un d'autre pour le faire et ne pas avoir du sang sur les mains. Je ne suis pas un meurtrier", dit celui qui était considéré comme récidiviste à cause de plusieurs antécédents judiciaires.